

Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 15 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Duhamel, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 25 Mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVRE, Martine VAN PARYS et Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent(es) excusé(es).

Monsieur Thierry BALINGHIEN, absent.

OBJET : Renouvellement de la Convention du psychologue M. CATTEAU

La séance ouverte,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de leur mission d'accueil et d'accompagnement de la population, les agents du Centre Communal d'Action Sociale se trouvent parfois confrontés à des situations complexes et peuvent éprouver des difficultés à apporter des réponses adaptées aux demandes, mais surtout à pouvoir disposer des ressources, notamment psychiques, pour pouvoir se confronter à la réalité de la souffrance de l'autre.

Face à ce constat, il semble opportun pour les membres du personnel du CCAS de prendre le recul nécessaire afin de se protéger d'un envahissement affectif et émotionnel et d'optimiser l'efficacité des actions menées en orientant la personne vers un professionnel sous la forme de vacation de soutien psychologique pour des entretiens individuelles, en couple ou en famille.

Qu'il propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler la convention de partenariat avec M. CATTEAU Sébastien, psychologue et psychothérapeute à hauteur de 30 séances individuelles pour l'année 2024.

Où l'exposé qui précède, les Membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'Unanimité

-émettent un avis favorable,

-autorisent Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec M. CATTEAU – Psychologue.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 8 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240408-del-080424-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/04/2024



Le Maire,
Président du C.C.A.S.

Daniel KRUSZKA.